

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N°917 / du 14 DECEMBRE 1998

OBJET : Démarrage du SYDAM 2

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des usagers du **BUREAU DE L'AEROPORT** qu'à partir du Vendredi 18 Décembre 1998, toutes les opérations de dédouanement devront s'effectuer sur les nouvelles machines SYDAM mises à leur disposition.

Pour la bonne réussite de cette opération, le nouveau système sera disponible dès le Mardi 15 Décembre 1998 pour des tests de familiarisation.

Vu la complexité d'une telle opération, il n'est pas exclu que les opérateurs rencontre quelques difficultés. En tout état de cause, les équipes techniques du SYDAM seront présentes sur le site pour des interventions éventuelles.

Je compte sur la discipline et l'engagement de tous pour la réussite de cette opération.

AMPLIATIONS :

- MEF/CAB
- SG/MEF
- FEDERMAR
- SCIMPEX
- FNICI
- CCI
- SGS
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA
- Syndicat des PME/Transit s/c SITT
- Toute Direction Douane



A. COULIBALY